

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 01 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Présents :11

Procurations : M. Alan DUVAL donne pouvoir à M. Bruno GRANCOING

M. Thomas REVET donne pouvoir à M. Alain DURIS

M. Yoann RUFFEL donne pouvoir à Mme Aurélie GAUMER

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoint.

Mme Sandrine COULON, Mme Jessica GATTE, Mme Muriel HARTWICH, M. Thomas PEYRAUD, M. Yoann RUFFEL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

Excusés :2

Secrétaire de séance : Mme Sandrine COULON

OBJET : CONVENTION RELATIVE AUX SERVICES DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE AVEC LE CIAS OUEST LIMOUSIN

Vu la loi n°82-213 en date du 02 mars 1982 modifiée portant droit et obligation des communes, des départements et des régions,

Vu la délibération n°2019-02 du 9 Avril 2019 du CIAS Ouest Limousin portant principe de reprise du service de portage des repas à domicile pour personnes âgées et personne en situation de dépendance en régie directe,

Considérant que la précédente convention conclue à la date du 1^{er} juin 2019 est arrivée au terme de sa validité,

Il convient d'examiner la proposition du nouveau conventionnement faite par le CIAS Ouest Limousin ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **de valider** la convention (annexée à cette délibération) entre la Commune de Saint-Auvent et le CIAS Ouest Limousin conclue pour la période allant du 01 mai 2025 au 31 décembre 2026,

- **de verser** au CIAS une participation annuelle correspondante à 1.00 € par habitant

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer cette convention qui prendra effet dès signature.

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la transmission

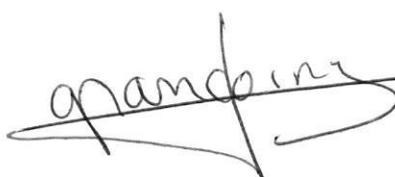
En Préfecture le : 09 avril 2025

De la publication le : 09 avril 2025

Fait à Saint-Auvent, le 08 avril 2025

Le Maire

Bruno GRANCOING



Accusé de réception en préfecture
087-218713501-20250408-DELIB013_2025-DE
Reçu le 09/04/2025



N° 013 2025